

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : JP LARDY, MC SAUSSAC (proc de M TAUPENAS), JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P DUPONT), JF DEVES, JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JÓUYE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de S CAVIGGIA) et A LAURENT (proc de D BERL).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 05/12/2023

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, R MOULIN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et F CHASSON.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : **Marché public 2023.040 - Actes modificatifs / travaux Crèche les pandas à ST PRIVAT.**

Le Président rappelle que par délibération du 13/06/2023 (DEL113062023-49) les marchés de travaux relatifs à l'extension et restructuration de la crèche de Saint Privat (Les Pandas) ont été attribués ;

Il indique que concernant les lots 1 et 6 (respectivement Maçonnerie/gros œuvre et menuiseries extérieures alu), les travaux à engager nécessitent des modifications par rapport à ceux qui étaient initialement prévus, pour tenir compte des contraintes techniques apparues en cours d'exécution des marchés.

A ce titre, il donne lecture des projets d'actes modificatifs/avenants n°1 relatifs aux lots 1 et 6 qui laisse apparaître la variation financière suivante :

- Lot 1 : plus-value de + 2 814.20 € HT
- Lot 6 : plus-value de + 781.00 € HT

Et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les actes tels que présentés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Autorise le Président à signer les actes modificatifs/avenants 1 et le charge d'engager les démarches afférentes à leur publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 13 décembre 2023

Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20231212-DEL12122023-53-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023